



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des personnels soignants de cardiologie de Lille

Question écrite n° 3730

Texte de la question

M. Adrien Quatennens, député du Nord, attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation des personnels soignants de cardiologie du CHU de Lille. L'institut Cœur Poumon a vocation à regrouper les secteurs de pneumologie et de cardiologie dans un seul bâtiment d'ici fin 2020. L'élaboration du projet reposait notamment sur une capacité d'autofinancement de 5,7 millions d'euros dont 2,6 millions d'euros d'économies sur les « dépenses de personnel ». Ces montants ont été contractualisés avec l'autorité de tutelle, représentée aujourd'hui par Mme la ministre. Il s'agirait de supprimer environ 65 postes, dont 44 dans les effectifs du personnel soignant. Pour l'heure, 4 postes d'infirmiers ont déjà été supprimés dans le secteur des soins intensifs. Près de 12 postes doivent être supprimés entre mi-décembre et mi-janvier 2018 dans le cadre de cette réorganisation et de déménagements d'unités hospitalières. D'ici 2020, des dizaines d'autres emplois seront donc encore amenés à disparaître. Ces décisions mettent en danger l'établissement, les personnels et les patients. Les personnels hospitaliers sont déjà soumis à une charge et un rythme de travail à la limite du supportable. Partout, le service public hospitalier ne peut assurer ses missions que grâce au dévouement d'agents désireux de remplir leurs missions d'intérêt général. Les agents hospitaliers du CHU de Lille sont par ailleurs écrasés par un projet qui avance à marche forcée et à un rythme effréné. Ce chantier impose son calendrier en obligeant chacune et chacun à s'adapter à des changements profonds dans des délais très courts et à faire face à une charge de travail toujours plus grande, ce qui met en péril la qualité des soins et déshumanise la fonction du personnel soignant. L'augmentation de la capacité d'accueil et de l'activité prévisionnelle du centre hospitalier devrait aller de pair avec le maintien d'effectifs en nombre suffisant pour conserver une véritable expertise et assurer la qualité de la prise en charge des patients. Le CHU de Lille est un « établissement référence » dans toute la région et à l'échelle du pays. Ce projet surdimensionné, de l'aveu même de la direction, ne saurait remettre en cause la capacité des personnels à assurer leurs missions. Le directeur général du CHU a rappelé qu'il est tenu par ses engagements contractualisés avec le ministère et qu'il ne saurait y déroger, même si ces engagements conduisent à la suppression précipitée de tant de postes. Il lui demande ce qu'elle compte décider pour mettre fin à ces suppressions de postes inopportunes et dangereuses pour les conditions de travail des soignants et la prise en charge des patients dans le plus grand centre hospitalier au nord de Paris.

Texte de la réponse

Le projet Institut Cœur Poumon vise à installer dans un ensemble immobilier unique les prises en charge cardiaques, vasculaires et pneumologiques afin d'améliorer la qualité et le service rendu aux patients tout en faisant également progresser l'efficacité des organisations. En effet, les plateaux techniques, actuellement localisés dans deux bâtiments différents (« hôpital cardiologique » et « Albert Calmette »), seront ainsi réunis en un plateau technique unique et partagé. Les unités d'hospitalisation seront adossées à ce plateau unique. Elles seront dimensionnées pour accueillir l'activité de pneumologie actuellement située sur le site de Calmette. Dès lors, le projet repose sur la construction d'un nouveau bâtiment en extension du bâtiment de l'hôpital cardiologique qui sera restructuré. La construction de l'extension induira la fermeture et le déclassement du site

de Calmette. Cette opération s'inscrit dans un projet global dit « Projet Sud » dont l'objectif consiste en la recomposition des activités et des bâtiments situés sur la partie sud du campus, laquelle repose sur les principes suivants : la mutualisation de plateaux médico-techniques permettant d'optimiser l'organisation de la permanence médicale et des ressources en anesthésie (se traduisant par une diminution du nombre de sites opératoires et d'imagerie médicale). Le développement de l'ambulatoire chirurgical et médical, implique la création d'un secteur ambulatoire chirurgical pour les activités adultes et enfants. La création d'une porte unique de l'urgence sur le site du centre hospitalier universitaire (CHU) (desservant les urgences générales et les urgences spécialisées cardiologiques et neurovasculaires). Véritable plaque-tournante du CHU de Lille, cette porte unique de l'urgence assure un continuum entre l'hôpital Salengro, dont le bâtiment des réanimations médicales, et l'hôpital Cardio-Pulmonaire. Le regroupement des réanimations médicales [50 lits] à proximité de l'urgence et l'installation de lits de surveillance continue [30 lits], permettant le regroupement sur un seul site des compétences des médecins réanimateurs. Ce choix permet de résoudre les difficultés liées à l'éclatement des activités et notamment la dissémination des lits (mauvaise visibilité de l'organisation des activités, manque de synergies, surcoûts). Ce choix assure également une mise à niveau des conditions d'accueil des patients et de travail des professionnels. Ce projet, ambitieux et attendu de longue date par l'ensemble des professionnels de santé du CHU, fait l'objet d'un accompagnement substantiel de l'Etat à hauteur de 40M. Les impacts et bénéfices attendus sont donc multiples et ceux liés à l'amélioration de l'efficacité des organisations rendue possible par cette nouvelle structure aboutissent au redimensionnement des équipes sans impacter la qualité et la sécurité de prise en charge des patients. Cette évolution permet de renforcer les capacités d'investissement du CHU et lui assure ainsi de pouvoir rester à la pointe des nouvelles techniques de prise en charge.

Données clés

Auteur : [M. Adrien Quatennens](#)

Circonscription : Nord (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3730

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 décembre 2017](#), page 6271

Réponse publiée au JO le : [19 juin 2018](#), page 5365